



ÉLÉMENTS THÉORIQUES DU PROJET PERSONNALISÉ

Richard Vercauteren
Sociologue

CADRAGE

- 1- tout est projet : pourquoi?**
- 2- origine d'une discussion sur la personnalisation et l'individualisation**
- 3- utilisation de la discussion dans la réalisation des projets**
- 4- Place de la qualité de la vie : faire un choix de projet**
- 5- pourquoi n'y a-t-il que deux projets?**

AUJOURD'HUI, TOUT EST « PROJET »!

Développement du préventif :

- Pas de prévention sans projet...

Développement de l'économique :

- Pas d'économie sans prévoir (projeter) les coûts

Développement de l'efficacité

- Pas d'efficacité sans prévoir les compétences nécessaires

Développement de l'évaluation

- Pas d'évaluation sans se projeter sur des objectifs

Développement des « priorités »

- Pas de rationalité sans partir de la personne et de ce qu'elle limite dans ses projets

Signe des temps :

- Le projet est une réponse à une organisation nouvelle de la société



Discussion sur la personnalisation et l'individualisation

CADRE LÉGAL : INDIVIDUALISÉ OU PERSONNALISÉ? (LOI DE 2002)

Art. art 7 de la loi de janvier 2002

3° (La personne demande) « Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins,]...

Confusion des termes et séparation des intentions :

- On sépare la prise en charge et l'accompagnement
- Celui-ci est « individualisé » : il n'est donc pas une « prise en charge »!

Le terme « individualisé » n'est cependant pas défini dans son sens.

INCOHÉRENCE DU TEXTE

Conformément à la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, chaque établissement assure aux usagers un accompagnement individualisé. **Le projet individuel est un document personnalisé** définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social.

Tout se passe comme si :

- **L'accompagnement est individualisé ainsi que le projet**
- **Mais le document est personnel**

On conçoit l'existence de 2 termes mais on ne les différencie pas...

LOI DE 2007... FOCUS SUR LA PERSONNALISATION!

Décret n°2007-975 du 15 mai 2007,

" 3.1. l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux sont de deux ordres : " Porter une appréciation sur les activités et la qualité des prestations au regard des droits des usagers, et les conditions de réalisation du projet personnalisé.

« Consécration » du terme personnalisé ... mais toujours aucune définition qui permettrait de situer l'un par rapport à l'autre

DISCUSSION STÉRILE OU ESSENTIELLE?

Qu'est-ce que cela change? Tout!

La personnalisation et l'individualisation n'émanent pas du même projet. Donc :

- **Pas le même type de recueil de données**
- **Pas les mêmes contraintes**
- **Pas la même finalité**
- **Pas la même méthode**

Et une ambiguïté qui pose des difficultés pour s'approprier la notion de projet dans les pratiques

Explications...

1- DIFFÉRENCIER PLUSIEURS TERMES

Aide :

- Relève d'un soutien, un apport compensatoire à un manque

Accompagnement

- Relève d'une compréhension de l'état d'une personne pour la conduire vers un meilleur bien-être (peut donc nécessiter une aide...)

Parcours

- C'est le chemin qui conduira, par étape à l'épanouissement de la personne (peut donc nécessiter une aide et un accompagnement...)

Projet

- Correspond à réaliser les souhaits d'une personne en les adaptant aux réalités (peut donc nécessiter une aide, un accompagnement et un parcours)

Le projet apparaît donc comme la résultante d'une aide, un accompagnement et un parcours pour donner une meilleure qualité à la vie de la personne

2-CERNER LA QUALITÉ DE LA VIE DE LA PERSONNE

C'est la personne qui définit ses propres critères de qualité. Donc...

- Recueillir ses souhaits et attentes, comprendre ses désirs et ses plaisirs pour
- Aborder avec elle son PROJET pour atteindre cet aspect de la qualité de son existence

Par contre :

- L'aide, le parcours, l'accompagnement sont définis par les professionnels

Ce sont des outils du projet, mais ne donnent pas de sens du projet

3- PLACE DU PROJET PERSONNALISÉ DANS LA QUALITÉ DE LA VIE (ANESM)

Des termes parfaitement associés à leur finalités :

ACCOMPAGNER la situation de handicap liée aux INCAPACITES

PRENDRE EN CHARGE les problèmes de SANTE influant directement sur la qualité de vie

la PERSONNE AGEE est PARTIE PRENANTE concernant sa vie et sa santé

LE PROJET :

- maintenir, stimuler, compenser les capacités dans les actes de la vie quotidienne (donc la vie sociale)

CONSTATS

1- C'est la personne qui est concernée:

- Elle est l'origine et la destination du projet

2- le projet est dit personnalisé

- ... et c'est logiquement la personne qui l'exprime

3- le Projet peut être dit « individualisé »

Mais jamais on ne parle de projet de l'individu

4- Comment un projet peut-il être individualisé si nous ne parlons pas de l'individu?

DIFFÉRENCIER PERSONNE ET INDIVIDU

La personne :

- L'Etre tel qu'il est à sa naissance, sans l'influence sociale (Rousseau)
 - Mais... cet état reste symbolique : nous ne vivons pas sur une île déserte!

Par contre : nous avons un pouvoir de résistance ou des déterminismes (notre personnalité...)

L'individu :

- L'Etre tel qu'il devient au contact d'autrui (Gide, Sartre...)
 - Se rassemble en groupes d'appartenance (des PA présentant les mêmes attentes)
 - Ou se marginalise par rapport à la norme (une PA qui se replie sur elle-même)

« Nous naissons personne et devenons individu... »

4- LE CHOIX DU PROJET

Le projet personnel :

Choix exprimés par la personne, en fonction de ses plaisirs, attentes, possibilités ressenties, à travers sa personnalité

Le projet individuel:

Choix exprimé par la personne, mais limité par les filtres que lui impose la société

devient le choix des professionnels

ILLUSTRATION DE LA « NAISSANCE » DE L'INDIVIDU/LA PERSONNE

Hannah Arendt, Février 1965.

« Je me sens comme un animal à qui tous les accès sont fermés. Je ne peux plus me donner puisque personne ne me veut telle que je suis; tous en savent plus que moi ».

L'individu « détruit » la personne par un mécanisme d'emprise

5- LA PERSONNALISATION PAR RAPPORT A L'INDIVIDUALISATION?

Le suffixe « -alisé » (« -alisation ») implique l'existence d'un processus de modification et d'adaptation de ce que dit la personne ou l'individu

- une méthode qui pose la question : « adapté à qui, à quoi? ».

La personnalisation c'est:

- La méthode pour adapter les possibilités de la personne à sa demande (contraintes) et à ceux de la structure ou de son environnement (la notion de contraintes)

L'individualisation, c'est :

- Partir des projets identiques (ou semblables) à plusieurs personnes
- Pour construire un projet commun à tous
- à partir des possibilités de l'institution (MAD) ou de l'établissement

L'individualisation suppose donc la préexistence d'un projet personnalisé identique à plusieurs personnes

LE NÉCESSAIRE MAILLAGE DES PROJETS

Tous les projets sont liés les uns aux autres (maillage)

- **Projet de la personne (ou personnel) puis personnalisé**
- **Projet institutionnel (ou de l'établissement) puis individualisé**

Tous les autres « sous-projets » liés à l'institution :

- **Projet d'accueil**
- **Projet d'animation**
- **Projet de soin (personnalisé)**
- **Etc**

Mais fondamentalement, il n'existe donc que deux vrais projets :

- Le projet de la personne qui donne le projet personnalisé
- Le projet de l'institution qui cerne les projets individualisés (et autres sous-projets)

Il ne peut y avoir de projet individualisé

- **Sans projet personnalisé**
 - **(c'est leur rassemblement qui crée l'individualisation)**

Il ne peut y avoir de projet institutionnel

- **Sans y inclure des projets individualisés**
 - **C'est l'institution qui donne les limites de leur faisabilité**

CAR...

DIFFÉRENCIER LES DEUX GRANDS PROJETS

Le projet institutionnel est un projet :

- Rationnel (répartition des budgets, économies...)
- Fonctionnel (reconnaissance d'une place à chaque personnel)
- D'organisation (débouche sur le projet individualisé)

Le projet personnel est un projet :

- D'écoute du récit de vie et des attentes de la personne
- De réponses ajustées à la demande
- D'adaptation (projet personnalisé)

EN CONCLUSION...

Projet institutionnel	Projet personnalisé (issu de la personne)	Projet individualisé (émanant du projet institutionnel)
<ul style="list-style-type: none">▪ Énonce les valeurs de la structure▪ Cerne les conceptions éthiques de la structure▪ Trace les relations entre personnels, résidents et familles▪ Définit les comportements globaux du personnel▪ <u>Décide de la mise en place des projets individualisés</u>	<ul style="list-style-type: none">❑ <u>Interroge la personnes dans ses attentes, aspirations, souhaits, <u>désirs</u>.</u>❑ <u>Relève d'une méthode basée sur des enquêtes d'attentes auprès de la personne</u>	<p>Rassemble les individus présentant les mêmes caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none">○ par pathologies (Alzheimer, handicaps...)○ Par types de dépendances○ Par attentes○ Relève d'un processus visant des rassemblements de personnes